



Commande Publique Flash juridique

17 avril 2020

L'USH a obtenu le report de la date limite du recensement économique de la commande publique au 30 juin 2020.

L'USH a proposé au gouvernement des mesures d'allègement dans le domaine de la commande publique pour tenir compte des difficultés liées à la propagation du covid – 19 et notamment le report de l'obligation de recensement économique de la commande publique.

L'observatoire économique de la commande publique a fait droit à la demande de l'USH, le 10 avril 2020, en reportant la date limite du recensement économique de la commande publique au 30 juin 2020.

Ainsi, ce dernier reporte la date limite de déclaration au titre du recensement économique de la commande publique l'exercice 2019 sur l'application REAP au 30 juin 2020. Cette date s'applique aux déclarations via les formulaires de saisie REAP et aux déclarations par les fichiers de données xls et csv. Toutefois, l'observatoire économique de la commande publique encourage tout de même tous les acheteurs concernés par l'obligation du recensement à faire leur déclaration sans attendre la date limite.

Pour information, ce dernier a mis à jour son [Guide du recensement](#).